

**Si vous relevez de la formation continue*,
vous devez compléter le formulaire ci-dessous
puis le déposer sur E.candidat comme pièce justificative**

* Le régime d'inscription en formation continue (FC) **est obligatoire dès lors que le candidat a besoin de justifier de son assiduité en formation** auprès d'un tiers. Ce tiers peut être son employeur (qu'il soit privé ou public), un OPCO, Pôle emploi, le Conseil régional, voire le Conseil départemental, etc.

Je, soussigné.e,

candidat.e en VAPP pour la formation :

Atteste être :

- Agent de la fonction publique
- Salarié.e du secteur privé
- Libéral.e
- Demandeur d'emploi inscrit.e à Pôle emploi
- A la recherche d'un emploi
- Autre, précisez :

J'ai une prise en charge de mes frais de formation (Tous les tarifs de formation continue sont votés en Conseil d'Administration de l'université. Ils sont consultables sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr) :

- OUI
- NON

Plus d'informations sur les financements www.univ-tours.fr, rubrique **Financements**

Prenez contact le plus tôt possible avec le Service de Formation Continue qui vous accompagnera dans vos démarches et votre recherche de financement :

02 47 36 81 31 – formation-continue@univ-tours.fr

Vous pouvez également participer à une réunion d'information sur la Reprise d'Etudes.

Retrouvez le calendrier sur www.univ-tours.fr/reunion-reprise-etudes